

SAC-910228

UNIVERSITÉ DE MONCTON

110^e réunion du

SÉNAT ACADEMIQUE

Le 28 février 1991

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS-ES

Jean-Bernard Robichaud, président
Fernand Arseneault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Corine Auger
Roger Caissie
Armand Caron
Robert Chiasson
Wilkie Darismé
Léandre Desjardins
Jeannette Doucet
Nassir El-Jabi
Yvon Fontaine
Nébil Halouani
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Ronald C. LeBlanc
Albert Lévesque
Victorin Mallet
secrétaire Colette Martin

PRÉSENTS-ES

Serge Morin
Fernande Paulin
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Omer Robichaud
Pascal Robichaud
Rodolphe Savoie
John Sichel
Margarita Yuste

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Médard Collette
Louis Malenfant
Viateur Viel
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long,

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Normand Carrier, Normand Gionet, Roland G. LeBel, Michel McSween, Bernard Nadeau, Ronald Pettigrew, Émilien Vermette et Georges Wybouw

ABSENTS: Julien Chiasson, Alice Guérette-Breau, Yves Martin, Léo Thériault et Pierre Zundel

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	CORRESPONDANCE	3
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3

6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-901108	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	4
7.1	(7.3) Rapport du Comité spécial, programmes pluridisciplinaires des 2 ^e et 3 ^e cycles	4
7.2	(10) Composition du Conseil de la langue française	4
7.3	(12) Inscriptions 1990-1991	5
7.4	(14) Planification stratégique	6
7.5	(16) R: 28-SAC-901108: Rapport du Comité spécial, grades honorifiques	6
7.6	(17) R: 30-SAC-901108: Rapport du Comité de sélection, grades honorifiques	7
8.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	7
9.	NOMINATIONS	10
9.1	Comité d'attestation d'études	10
9.2	Conseil de la langue française	10
10.	INFORMATION RELATIVE À DEUX DOSSIERS	11
10.1	Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant-e	11
10.2	Comité MESF - U de M	11
11.	LA PLACE DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON DANS LA FRANCOPHONIE	12
12.	AFFAIRES NOUVELLES	12
12.1	Dépôt du document Des femmes... s'expriment	12
12.2	Cours de français FR 1875 et FR 1876	13
13.	PROCHAINE RÉUNION	13
14.	CLÔTURE	14
	ANNEXES	15
	ANNEXE A: Composition du Conseil de la langue française	16
	ANNEXE B: Inscriptions 1990-1991	17
	ANNEXE C: Rapport du Comité spécial, grades honorifiques	39
	ANNEXE D: Rapport du Comité des programmes	45

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 6. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Les personnes suivantes se sont excusées: Bernard Nadeau, Normand Gionet, Roland G. LeBel, Ronald Pettigrew, Georges Wybouw, Émilien Vermette, Gérald Boudreau, Normand Carrier et Michel McSween. Il précise que Simone Rainville arrivera un peu plus tard.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est dans l'ordre.

Monsieur le Recteur informe les membres que suite à une question qui lui a été posée concernant son droit de vote, il précise qu'il s'abstiendra de voter lorsque le vote sera pris à main levée. Lorsqu'il s'agira d'un vote par scrutin, son vote sera déposée en même temps que les autres et s'il devait y avoir égalité, il aura droit au vote prépondérant.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de René Dumont (1990 11 28), relative au doctorat honoris causa que doit lui décerner l'Université de Moncton.

4.2 Lettre du Recteur (1991 01 29), accusant réception de la lettre de René Dumont.

4.3 Lettre de Hubert Reeves (1990 12 11), adressée au Recteur, relative au doctorat honorifique que doit lui décerner l'Université de Moncton.

4.4 Lettre d'Omer Robichaud (1991 01 31), adressée au Recteur avec copies conformes aux membres du Sénat, relative au rapport entre les ressources disponibles à la Faculté des sciences de l'éducation et le nombre d'inscriptions dans les divers programmes de baccalauréat en éducation.

4.5 Lettre du président de l'ABPUM, Norman Roy (1991 02 15), demandant une précision quant à la formulation d'un point à la composition du Conseil de la langue française.

4.6 Lettre de Robert LeBlanc, directeur du Centre audiovisuel (1991 02 14), relative au coût pour l'installation d'un système de vote électronique. Selon ce dernier, il en coûterait environ 19 350,00\$. Quelques jours après avoir reçu cette lettre, Monsieur LeBlanc a informé le Secrétaire que ce projet pourrait être réalisé pour 15 000,00\$.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout à l'ordre du jour, à la rubrique Affaires nouvelles

12.1 Dépôt du document Des femmes... s'expriment
12.2 Cours de français FR 1875 et FR 1876

R: 01-SAC-910228

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Colette Martin

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-901108

Correction

Page 4, point 4.2 devrait se lire: Lettre de Christophe Jankowski (1990 10 29) relative au rapport du Conseil de la FESR intitulé «Les programmes pluridisciplinaires et interfacultaires 2^e et 3^e cycles à l'Université de Moncton».

R: 02-SAC-910228

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Armand Caron

"Que le procès-verbal SAC-901108 soit adopté tel que corrigé."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.3) Rapport du Comité spécial, programmes pluridisciplinaires des 2^e et 3^e cycles

Léandre Desjardins informe les membres qu'un rapport sera fait à une prochaine réunion. Il précise que cette question n'a pas été abandonnée. "Lorsque nous reviendrons, il ne faudra pas se limiter aux programmes pluridisciplinaires. Nous avons eu un Comité plénier à la dernière réunion du Sénat qui a lancé une réflexion. Si on veut parler de pluridisciplinarité ou d'interdisciplinarité, on pénètre une prémisse de nos connaissances. On ne va pas seulement se limiter à des considérations logistiques. Le vrai travail n'est pas si facile. Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une concentration de ressources humaines pour faire de la pluridisciplinarité. Il faudra s'assurer, dans nos discussions, de ne pas se donner des crocs-en-jambe." Il retire de ces réflexions quelques jalons de synthèse qui vont nous aider.

7.2 (10) Composition du Conseil de la langue française (Voir l'annexe A, page 16)

Gilles Long précise qu'une note de service a été expédiée et les réponses reçues ont été indiquées sur la feuille que vous avez en annexe. Il reste quelques nominations à faire. Suite à la lettre du Président de l'ABPUM, il demande au Sénat de préciser si dans la nomination des deux professeurs-es, ça comprend les bibliothécaires.

R: 03-SAC-910228

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Albert Lévesque

7.4 (14) Planification stratégique

Le recteur, Jean-Bernard Robichaud informe les membres que le Conseil des gouverneurs a adopté un document dans lequel il y avait une approche globale et générale de la planification stratégique. Les sénateurs-es l'ont reçu par le biais du procès-verbal. Nous avons un Comité de gestion, avec un mandat opérationnel et non décisionnel, qui est coordonné par le Secrétaire général. Ce Comité est composé des membres suivants: Andréa Boudreau-Ouellet, professeure à l'Ecole de droit; Marielle Cormier-Boudreau, professeure de français au CUS; Cyrille Simard, directeur de l'Éducation permanente au CUSLM; et Viateur Viel, registraire au CUM, et secrétaire du Comité.

La planification stratégique devra tenir compte des données statistiques. Il est heureux d'avoir le Registraire à ce comité étant au coeur des données statistiques.

Le Comité va travailler à l'exercice qui aura des temps plus forts vers l'automne. Le Comité a eu une première rencontre avec les membres de la Régie interne et de la Réunion des doyens, directeurs et directrices où un ensemble de documents a été distribué et où la démarche a été lancée. Dans les mois à venir, on entreprendra une démarche d'analyse de notre mission qui relèvera du Recteur. Ça se fera avec une approche qui nous permettra de questionner cette mission. Nous ne ferons pas la réécriture au point de départ. On ne présume pas de cette démarche de l'analyse de cette mission. On va également entreprendre une démarche pour l'étude de l'environnement interne et externe pour l'inclure dans notre processus.

PAUSE 10 h 28
REPRISE 10 h 44

7.5 (16) R: 28-SAC-901108: Rapport du Comité spécial, grades honorifiques (Voir l'annexe C, page 39)

Gilles Long précise que suite à la dernière réunion du Sénat, le Comité ad hoc s'est réuni et a apporté des modifications en tenant compte des commentaires reçus. Les dernières modifications apparaissent en italique et sont soulignées.

Correction

À la page 5 du document, la rubrique d) devrait se lire: accepte au vote secret et aux deux tiers des membres présents chaque candidature recommandée par le Comité. Le résultat du vote ne paraît pas au procès-verbal du Sénat.

R: 07-SAC-910228

Il est proposé par Albert Lévesque et appuyé par Jeannette Doucet

"À la rubrique 2, page 3 du document, ajouter «Professeurs-es et bibliothécaires émérites»."

- SG: Il faudra peut-être modifier les critères?
- On pourrait élaborer des critères particuliers pour les bibliothécaires. On pourrait mettre la phrase «Mutatis mutandis».

- SG: Je suis d'accord pour ajouter cette dernière phrase.

Vote unanime ADOPTÉ.

SG: Ce nouveau texte apportera des modifications à la composition du Comité; cette révision sera faite à la réunion du mois de mai prochain.

R: 08-SAC-910228

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par John Sichel

"Que le document du Comité ad hoc du Sénat soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

7.6 (17) R: 30-SAC-901108: Rapport du Comité de sélection, grades honorifiques

Le recteur, Jean-Bernard Robichaud précise qu'à la dernière réunion du Sénat, aucune recommandation n'avait été faite pour le CUSLM parce que l'information reçue n'était pas suffisante pour donner une recommandation positive. Après avoir reçu l'information supplémentaire, le Comité a accepté de recommander cette candidature.

R: 09-SAC-910228

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Roger Caissie

"Qu'un doctorat honoris causa en administration des affaires soit remis à Hectorine Laforge au Centre universitaire SaintLouis-Maillet."

- Recteur: Pour éviter le ballottage, le vote pourrait être pris par scrutin secret.
- Président: Est-ce le voeu des membres du Sénat d'avoir un vote secret?
- La majorité veut le vote secret.

Scrutateurs: Médard Collette et Viateur Viel

Résultat du scrutin

La résolution est adoptée.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe D, page 45)

Léandre Desjardins explique.

Ajouts

À la dernière page du rapport, première condition, ajouter le cours ED-1320 à la liste de cours.

R: 10-SAC-910228

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le point 4 du rapport du Comité des programmes
soit déposé."

- En faisant le dépôt, est-ce qu'on vise le Sénat de mai pour reprendre la discussion sur ce point?
- VRER: C'est clair que c'est l'intention de pouvoir revenir au mois de mai.

Vote unanime ADOPTÉ.

P: 11-SAC-910228

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Colette Martin

"Que les points 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 du rapport du
Comité des programmes soient adoptés."

AMENDEMENT

P: 12-SAC-910228

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Anne-Marie

Arseneault "Que le point 6.2 soit déposé."

Après discussion, Jean Ladouceur et Anne-Marie Arseneault acceptent de retirer la proposition.

DÉJEUNER 12 h 44
REPRISE 14 h

R: 13-SAC-910228

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Anne-Marie Arseneault

"Que le point 6.2 soit déposé jusqu'à la prochaine
réunion du Sénat."

Vote Pour 17 Contre 7 ADOPTÉ.

R: 14-SAC-910228

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Colette Martin

"Que chaque point soit voter un par un."

Au consensus, les membres acceptent de voter chaque point
individuellement.

Point 1 - Faculté des sciences sociales

Vote unanime ADOPTÉ.

Point 2 - Faculté des arts

Vote unanime ADOPTÉ.

Point 3 - Faculté des sciences de l'éducation

Vote Pour 27 Contre 2 ADOPTÉ.

Point 5 - Faculté des arts

Corrections

À la page 10 du programme, il faut lire Crédits au choix 15 crédits au lieu de «18 crédits».

À la page 18 du programme, il faut lire Discipline connexe au lieu de «au choix».

À la page 19 du programme, il faut lire Au choix 3 crédits et ajouter Formation générale 3 crédits.

Président: Ces corrections seront incorporées aux programmes.

Vote Pour 27 Contre 2 ADOPTÉ.

Point 6.1 - Certificat d'enseignement préscolaire

Correction

Enlever: «Sous réserve d'approbation par le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation».

Vote unanime ADOPTÉ.

Point 7 - Faculté des sciences

Vote unanime ADOPTÉ.

Point 8 - CUS: 2^e année en éducation (enseignement élémentaire)

Correction

Enlever «et sous réserve d'approbation du Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation».

Vote unanime ADOPTÉ.

- VRER: Y a-t-il moyen d'introduire une proposition concernant le point 6.2. Les réserves sont sur des parcelles de la proposition et non sur le fond. Je veux savoir s'il serait acceptable de la modifier afin de pouvoir continuer le travail.
- Président: C'est notre travail d'en parler. Je suis prêt à recevoir des suggestions.
- Question de procédure, par un vote majoritaire, on peut reconsidérer une proposition.

R: 15-SAC-910228

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Roger Caissie

"De reconsidérer la reprise du dépôt de la résolution 13-SAC910228 concernant le point 6.2 du Comité des programmes."

Vote Pour 26

Contre 3

ADOPTÉ.

R: 16-SAC-910228

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat accepte en principe la proposition de créer un Certificat en gestion des organismes associatifs et coopératifs moyennant des modifications conformes aux commentaires exprimés par les sénateurs-es à la réunion du 28 février 1991, la proposition devant revenir au Sénat via le Comité des programmes."

Vote Pour 28

Contre 1

ADOPTÉ.

PAUSE 15 h 15
REPRISE 15 h 25

9. NOMINATIONS

9.1 Comité d'attestation d'études

R: 17-SAC-910228

Mise en candidature:

John Sichel

Proposeur: Victorin Mallet

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent-e de John Sichel au Comité d'attestation d'études.

9.2 Conseil de la langue française

R: 18-SAC-910228

Mise en candidature:

Albert Lévesque

Proposeure: Anne-Marie Arseneault

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent-e de Albert Lévesque au Conseil de la langue française.

10. INFORMATION RELATIVE À DEUX DOSSIERS

10.1 Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant-e

Léandre Desjardins explique que, suite à la décision du Sénat, le BDS a demandé au proposeur et au secondeur plus une autre personne de faire partie du comité. Les membres sont Arsène Richard, Lorraine Y. Bourque et Victorin Mallet. "J'ai convoqué le comité. Lorraine Y. Bourque s'est désistée. On a invité d'autres personnes pour donner un input soit Roland LeBlanc, Gilles G. Nadeau. De cette rencontre est sorti un besoin à l'effet qu'on ne traite pas de cette question par un comité ad hoc. Ça prendrait une commission. Une autre rencontre a eu lieu avec le Recteur. Il a été convenu de distribuer une demande afin d'avoir quelques paragraphes donnant les forces et les faiblesses face à l'enseignement afin de donner la chance au comité de terminer la phase ad hoc. Vous allez recevoir une demande pour nous aider à établir les principales forces et faiblesses. C'est un premier travail du comité ad hoc pour faire un premier déblayage."

Un membre demande de donner la liste des personnes ou instances qu'on veut consulter.

VRER: Le bureau du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le bureau du Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes, les deux Directeurs des services pédagogiques du CUS et du CUSLM; la Faculté des études supérieures et de la recherche; la Réunion des doyens, directeurs et directrices; Roland LeBlanc; le Centre audiovisuel; le Centre d'informatique; la Bibliothèque Champlain; l'ABPUM; l'APCUS; l'APBCUSLM; la FÉÉCUM; l'AECUS; l'AGECUSLM; Gilles G. Nadeau.

- On pourrait demander à un certain nombre d'anciens étudiants-es.
- VRER: On a déjà plusieurs données à ce sujet.
- Les étudiants-es qu'on a présentement?
- VRER: Le comité ad hoc n'est pas en mesure de faire une enquête actuellement.
- Quand on veut valoriser quelque chose, il faut regarder les structures. J'avais toujours compris cette proposition comme un examen à savoir pourquoi on valorisait plus la recherche que l'enseignement.
- Il faut savoir en quoi l'enseignement n'est pas valorisé.
- Soyez clair dans la demande que vous allez faire pour ne pas aller dans une mauvaise direction.

10.2 Comité MESF - U de M

Léandre Desjardins précise qu'ils ont complété le travail avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation. "Pour l'Université, il y a le projet de la 2^e année du DSS au CUS et on a ajouté la 2^e année de biologie. Il y a également la question dans le secteur "pêches". On a besoin d'une réorientation; il y a une étude en cours. On attend les résultats de

l'étude. Le Collège communautaire vient avec l'Université pour avoir une plus grande présence. Il y a les programmes dans le secteur de l'alphabétisation et de la récupération scolaire. Les propositions sont dans les secteurs techniques tels la formation de mécaniciens, commis-magasiniers, soudeurs. Quand on a mis les propositions de l'Université et du Collège communautaire ensemble, on respectait presque à la lettre le rapport déposé au Sénat. On ajoute dans la préparation de devis pédagogiques les laboratoires et la bibliothèque. La majorité des collèges communautaires ont besoin de laboratoires semblables à ceux de l'Université. Il faudra voir à un partage de ces laboratoires. Il y a deux grands secteurs où on trouve un partage de ressources. Là où il y a moins de partage, c'est pour les salles de classe. Nous avons un devis pédagogique, mais il n'est pas rédigé au propre."

- Je me demande si on va avoir des consultations lorsqu'il y aura des programmes d'impliqués? Par exemple la biologie.
- VRER: Il y aura plus d'une occasion. D'abord au plan triennal; aussi au Sénat par l'entremise du Comité des programmes.

11. LA PLACE DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON DANS LA FRANCOPHONIE

Le Recteur précise que pour faire suite aux discussions du Bureau de direction du Sénat, il serait préférable de se constituer en Comité plénier pour discuter de cette notion. "Je l'ai reçue de façon positive. La francophonie peut vouloir dire francophonie au Nouveau-Brunswick, francophonie en Atlantique, aux Maritimes, francophonie nationale ou internationale. On reçoit des boursiers, on vient de participer à un regroupement des universités francophones hors Québec. Ce serait bien que le Sénat émette ses idées. Ces informations devraient être transmises à la planification stratégique. Ce serait un thème qui devrait être vu."

R: 19-SAC-910228

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Yvon Fontaine

"Que /e Sénat se transforme en Comité plénier pour un maximum de 40 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 15 h 55.

Le Sénat revient en assemblée régulière à 16 h 35.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Dépôt du rapport Des femmes... s'expriment

Le Recteur précise qu'il dépose le rapport pour avoir une discussion à une prochaine réunion.

R: 20-SAC-910228

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Simone Rainville

"Que le document «Des femmes... s'expriment» soit reçu."

- A-t-on l'intention de créer un lien avec le comité qui existe déjà sur le campus?
- Recteur: Dans la conclusion, je fais l'hypothèse d'un comité sur la condition féminine à l'Université de Moncton. Je préférerais introduire la question à un niveau plus général.

Président: C'est une invitation à le lire et à réagir à ce niveau-ci ou à d'autres niveaux.

Vote unanime ADOPTÉ.

12.2 Cours de français FR 1875 et 1876

Pascal Robichaud fait part aux membres du Sénat que ces deux cours ne peuvent plus être comptabilisés. "Il y a incohérence par rapport à ces cours de français et à n'importe quels autres cours qu'on peut prendre comme cours au choix. Le choix devrait être total. Ces cours de français, on ne les reconnaît plus. En voulant corriger un problème on a été trop loin. Le CA de la FÉECUM a passé une résolution demandant que ces cours soient réadmis comme cours au choix et on reviendra à la prochaine réunion. Il faudra la considérer au niveau des sénateurs-es."

- Laquelle des deux trames (FR 1875-76 ou FR 1885-86) préparent mieux les étudiants-es au marché du travail?
- Pour régler ce problème, est-ce que les cours FR 1875-76 constituent un rattrapage du secondaire, soit des cours préuniversitaires ou des cours universitaires. Même chose pour les cours MA, je crois qu'il y a des cours de rattrapage.
- VRER: Le débat avait une autre dimension à ce moment-là. Quand le Comité de la formation générale a étudié cette question, bien sûr il a vu qu'on faisait du rattrapage et dans d'autres matières aussi. Ce sont des cours nécessaires pour les études universitaires. Il faut bâtir une communication entre les intervenants des niveaux secondaire et universitaire. La première préoccupation est que les étudiants-es sentent certaines pressions, que tout le monde sente qu'il faut avoir un minimum de français pour faire des études universitaires.
- Ma préoccupation aujourd'hui est au niveau du statut du professeur. Si le cours n'est pas de niveau universitaire, est-ce que le professeur-e qui l'enseigne l'est? Cela va-t-il questionner le financement qu'on va chercher? Si ce cours ne peut être crédité comme cours au choix, il faudra avoir un mécanisme pour le donner le printemps et l'été.

Président: Cette question va revenir au prochain Sénat.

13. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 30 mai 1991 à 9 h.

14. CLÔTURE

R: 21-SAC-900228

Il est proposé par Roger Caissie

"Que la séance soit levée."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

La séance est levée à 16 h 58.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud
Président

Gilles Long, secrétaire

Secrétaire